

	<h1>Tournoi Stage ETE</h1> <h2>Règlement Particulier</h2>	Adoption : 17/06/2025 Entrée en vigueur : 17/06/2025 Validité : Permanente Modification : Commission : Compétition Nombre de pages : 3
---	---	--

Article 1 - OBJET

Le présent règlement a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles doit se dérouler le Tournoi Stage ETE.

Article 2 - ÉTENDUE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour but de définir les conditions de participation à cette compétition. La participation au Tournoi Stage ETE entraîne l'acceptation du présent règlement.

Article 3 – DESCRIPTION DÉTAILLÉE

Le Tournoi Stage ETE est une compétition officielle individuelle organisée par le Comité Départemental de Badminton du Tarn, l'instance délégataire est l'organisateur du stage à savoir le club Les As Du Volant qui aura lieu le 20 juillet 2025.

Les inscriptions seront ouvertes du 5 juillet 2025 au 15 juillet 2025. Le tirage au sort aura lieu du 16 juillet 2025. Le CPPH pris en compte sera celui du jeudi 10 juillet.

Il se déroule sur une journée durant un stage du collectif jeunes en dehors des compétitions régionales et nationales.

La participation à un tableau pour les stagiaires est incluse dans le tarif du stage et leur sera facturée ZERO euro (la part fédérale restant due par l'organisateur et le délégataire). La participation pour un joueur extérieur au stage sera facturée 10 euros (part fédérale incluse).

Le nombre maximum de joueurs admis à participer est de 48. Ils seront répartis en séries de niveau.

Badnet sera le logiciel de compétition. L'inscription au tournoi (par les différents clubs) doit se faire sur badnet obligatoirement sur le site <http://www.badnet.org> ou l'application ebad. Toute autre inscription (papier ou internet) ne pourra être pris en compte.

Article 4 - RÈGLES

Cette compétition se déroule selon les règles de jeu de la FFBaD énoncées dans le Règlement Général des Compétitions (RGC). Elles sont complétées par le présent règlement particulier. A ce titre les matchs se dérouleront en 2 sets gagnants de 21 points.

La compétition se déroule en application du Code de Bonne Conduite des Joueurs et du Code de Bonne Conduite des Entraîneurs, des Officiels d'équipes et des Officiels techniques.

Les matches seront majoritairement auto-arbitrés. Tout joueur pourra faire appel au juge-arbitre à tout moment pour demander un arbitre. Le juge-arbitre accédera à cette demande seulement s'il en juge la nécessité.

Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec tout le matériel nécessaire à son match. Aucun joueur ne sera autorisé à quitter le terrain, en dehors du temps de pause.

Le temps de repos entre deux matches sera au minimum de 20 minutes (temps entre la fin du match précédent et l'appel du match suivant). Ce temps pourra être réduit avec l'accord des intéressés.

Les joueurs disposent de 3 minutes entre l'appel et le début de leur match, test des volants et échauffement compris. Tout joueur non présent sur le terrain 5 mn après l'annonce du match pourra être déclaré forfait par le juge arbitre.

Chaque participant inscrit doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort fixée au 23 octobre 2025 (voir règlement des forfaits). Il devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et adressera, au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition, les pièces justificatives à la Ligue Occitanie de Badminton.

Tout joueur désirant s'absenter de la compétition devra le signaler au Juge-arbitre et à la table de marque. Il devra revenir au minimum une heure avant l'horaire prévisionnel de son prochain match.

Les matchs peuvent être appelés une heure avant l'horaire prévu (cf. Règlement Général des Compétitions). Les horaires des matchs seront affichés dans la salle mais ne sont donnés qu'à titre indicatif.

Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs devant disputer leur match, les membres du comité d'organisation, le juge-arbitre, les arbitres (ou faisant office), 2 coachs par joueur (aux arrêts prévus, et aux emplacements désignés par l'organisation) et le personnel médical autorisé par le juge arbitre.

Si le volant touche un obstacle (plafond, filin, panier de basket, ou autre) il sera considéré « Let » au service et « Faute » en cours de jeu. Le « Let » au service ne peut intervenir plus de 2 fois successivement.

Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre.

Des photos pourront être prises pendant le tournoi et diffusées sur le site internet du club où dans toutes revues à vocation de mise en avant du club. Celles-ci pourront être retirées sur simple demande des intéressés ou des responsables légaux.

L'utilisation des cigarettes électronique est interdite dans les Gymnases.

Des mesures sanitaires et protocoles particuliers (Covid ou autres) pourront être pris afin de répondre aux demandes du gouvernement, de la préfecture ou de la mairie. Tous joueurs et tous spectateurs s'engagent à respecter le protocole mis en place par l'organisateur.

Article 6 - QUALIFICATION DES JOUEURS

La compétition est ouverte aux catégories d'âges adultes. Par exception, les catégories Minimes et Cadets et Juniors pourront s'inscrire. Les classements autorisés à s'inscrire vont de NC à N3.

Article 7 - TABLEAUX

Seuls des tableaux de simples hommes et femmes et mixte sont organisés.

7.1 Confection des tableaux

Cette compétition se déroule en poules de niveaux confectionnées par le GEO désigné. S'il y a plusieurs poules dans un même tableau, alors des sorties de poules sont mises en place (1 ou 2 sortants selon les possibilités offertes par l'échéancier et la réglementation). Les tableaux, constitués selon le respect du RGC, sont validés par le ou les Juges-Arbitres de la compétition. Un minimum de trois joueurs est nécessaire pour qu'un tableau soit maintenu.

Le GEO avec l'accord du juge arbitre, se réserve le droit d'adapter le format de la compétition selon les contraintes, les forfaits, ainsi que des objectifs sportifs à atteindre.

7.2 Têtes de séries

Les têtes de série sont désignées en fonction du CPPH à J-7 avant la compétition. Les autres joueuses, joueurs sont placés par tirage au sort dans l'ordre des poules en tenant compte de leur provenance.

Article 8 - JUGE-ARBITRE

Le Juge-Arbitre de la compétition sera Olivia Erbin.

Article 11 - FORFAITS

11.1. Remplacements

En cas de forfait, le joueur n'est pas remplacé.

11.2. Justification du forfait

Tout compétiteur inscrit ou qualifié qui ne se présente pas le jour de la compétition est déclaré forfait (WO), il a 5 jours pour justifier son absence auprès de la Ligue Occitanie à l'adresse arbitrage@badocc.org.

11.3. Sanctions

En cas de forfait volontaire ou non justifié, les sanctions appliquées sont celles du Règlement Général des Compétitions de la FFBaD.

Article 12 - VOLANTS

Le volant officiel de la compétition sera le Victor Champion 1

Article 13 - CONVOCATIONS

Les convocations seront adressées au plus tard le mercredi avant la compétition.

Article 14 - RÉCOMPENSES

Aucune récompense n'est attribuée à l'issue de cette compétition.

Article 15 - ANTENNE MÉDICALE

Les coordonnées du médecin de garde sont affichées dans la salle.

La permanence Pompiers la plus proche est informée en temps utile de la tenue de la compétition.

Article 16 - RÉCLAMATIONS

Les réclamations éventuelles doivent être signalées au Juge-Arbitre présent lors de la compétition et confirmée par courrier à la commission compétitions.

Article 17 - LITIGES

Toute réclamation survenant dans le cadre de l'application de ce règlement peut faire l'objet d'une saisine de la commission jeunes chargée des réclamations et litiges, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Le présent règlement sera affiché dans la salle pendant toute la durée de la compétition.
